



Le SE-UNSA 22 vous informe

Compte-rendu du CDEN du 21 février

- Carte Scolaire 2013

- rythmes (nouveau règlement départemental)
- Nomination des DDEN

Cette réunion a débuté par la lecture des déclarations préalables des organisations syndicales, de la FCPE et des DDEN.

M. Régnaut représentant l'association des Maires des Côtes d'Armor a regretté la dotation nulle de notre département. En ce qui concerne la réforme des rythmes il a indiqué qu'il fallait que chacun y travaille, qu'il y avait des questions à régler, il a appelé au dialogue social. Il a terminé en demandant l'organisation de la concertation dans notre département.

Pour la carte scolaire, M. Benaych, le Directeur Académique a rappelé qu'il préparait la rentrée prochaine sans poste supplémentaire mais que l'administration prévoyait 180 élèves en moins. Il y a eu équité dans la répartition de l'Académie, notre département a le meilleur P/E de l'Académie et il le restera. La dotation a été très lourdement orientée vers l'Ille et Vilaine qui a le taux d'encadrement le plus bas en France. Pour le second degré, notre département sera le mieux doté de l'Académie (du fait de la plus forte augmentation des effectifs en collèges et lycées généraux). Le Directeur Académique a rappelé son attachement à l'équité territoriale dans notre département et au respect de la charte départementale. En ce qui concerne le dialogue sur les rythmes, un groupe de travail sera organisé (voir plus loin) durant lequel il y aura un vrai travail de réflexion et de propositions.

CARTE SCOLAIRE :

Le DASEN a précisé qu'à l'issue du CTSD des informations sont parvenues aux médias alors qu'il n'avait pas communiqué officiellement.

Il a ensuite présenté le projet de l'administration, circonscription par circonscription. Nous avons tenu à argumenter et défendre de nombreuses situations, en présence des élus. Cela n'a pas toujours été facile, étant même accusés de tronquer la réalité ! Pourtant, nous n'avons fait que relayer les données de nos collègues, en expliquant qu'elles ne correspondaient pas toujours aux prévisions de l'administration, ne serait-ce que parce que ces dernières sont établies fin novembre alors que les écoles nous transmettent des chiffres récents. Nous avons aussi présenté les écoles qui nécessiteraient une ouverture de par leurs effectifs (non présentes sur le document de l'administration). Aucune décision ne sera prise en carte scolaire mais il sera tenu compte de leur situation, et avant la rentrée s'il le faut (ouverture provisoire). Nous suivrons ces

situations et invitons les écoles concernées à ne pas oublier de se signaler régulièrement à l'administration. De même pour les écoles où il y a une fermeture qui entraînera de forts effectifs !

Il a précisé qu'il reviendrait sur la fermeture envisagée à la Prénessaye pour tenir compte de la ruralité. Pour les écoles de Pleudihen sur Rance et le RPI de Fréhel/Plévenon, l'administration procédera à de nouvelles vérifications avant de rendre son verdict. D'autres écoles n'ont pas eu cette chance ...

M. Régnaut (représentant des maires) a rappelé que, selon eux, le DASEN devait prendre ses décisions en tenant compte de :

- la dualité public/privé
- la fragilité de certaines communes (notamment en milieu rural)
- la démographie différente dans les communes en zone plus favorable.

Le DASEN a précisé qu'il les avait toujours à l'esprit lorsqu'il prend ses décisions.

LA FCPE a abordé la scolarisation des moins de 3 ans, elle a indiqué qu'elle souhaitait que les élèves en situation de handicap puissent être accueillis dans des bonnes conditions (20 élèves par classe) et que les classes de CM2 étaient parfois bien chargées. Pour finir, elle a posé la question de la migration public privé.

Le DASEN a rappelé que nous étions bien au-dessus du taux de scolarisation recherché nationalement dans 5 ans (33% des moins de 3 ans scolarisés dans le département, alors que nationalement le taux actuel est de 10% et celui à atteindre de 20%). Par contre il a précisé que, contrairement à ces dernières années, il n'y avait pas d'objectif de baisse de la scolarisation des moins de trois ans.

Pour les CM2 surchargés, ce sont des choix fait par l'école. (est-il utile de rappeler que ces choix sont faits mais qu'ils dépendent des postes ?).

Pour le transfert public privé, les équilibres seraient constants. Nous avons alors rappelé le très difficile contexte de Corlay et nos vives craintes d'une fuite vers le privé (85 élèves dans le public pour 55 dans le privé, avec 3 classes). Pleudihen a aussi été cité (2/3 d'élèves dans le privé).

Pour les enfants en situation de handicap, l'administration les accompagne toujours mais il peut arriver que, pour une situation momentanée, les écoles fassent des efforts particuliers (répartition). Là encore, ce choix est contraint par les effectifs et donc par les décisions prises par l'administration ...

Certaines situations d'écoles sont suspendues aux décisions que prendront les conseils municipaux (fusions) : Quévert, St-Brieuc la brèche aux cornes (pourtant en RRS), Léhon. Précisons que ce n'est pas un choix voulu mais plutôt contraint (soit vous fusionnez, soit on ferme une classe) et cela ne se fait pas toujours dans la sérénité (nous avons alors développé un exemple parlant, celui de Léhon).

Le problème d'accueil des enfants non francophones à St-Brieuc a ensuite été abordé. (un enseignant en surnombre qui accepterait d'être sur 2 sites, collaboration avec les associations complémentaires ?).

Rythmes scolaires :

- Une modification du règlement départemental type a été présentée en CDEN.
 - * S'il y avait des modifications elles seraient imposées par la loi.
 - * Les horaires de chaque école du département seront en annexe.
- Constitution d'un groupe de suivi départemental qui devrait avoir lieu en mai
-
- CDEN à la fin de l'année scolaire pour arrêter les horaires des écoles du département (nous avons souhaité qu'il ait lieu).
-
- LA FCPE regrette que l'on se dirige vers une formule où les élèves finiraient à 15h30 ;
-
- LE DASEN a indiqué la méthode pour laquelle il plaide : dialogue, concertation, transparence
-
- **Rappel des délais pour les élus :**

*S'ils veulent commencer en 2013, ils n'ont rien à envoyer dans l'immédiat mais devront transmettre leur projet d'organisation pour fin avril

*S'ils souhaitent reporter à 2014, il faut qu'ils en informent le conseil général pour le 9 mars (transports scolaires) et l'Inspection Académique pour le 31 mars.

DDEN : renouvellement de leur délégation

108 d'entre eux se représentent et les 10 nouvelles candidatures ont été acceptées.